

# LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

EN QUELQUES MOTS...

---

Mise à jour  
2021

---



# TABLE DES MATIÈRES

- 01.** **page 2**  
Qu'est-ce-qu'un PEdT ?
- 02.** **page 2**  
Qu'est-ce que le projet éducatif de la ville de Vincennes ?
- 03.** **page 3**  
Qui est concerné par le Projet éducatif ?
- 04.** **page 3**  
Le pilotage du projet
- 05.** **page 4**  
Les valeurs éducatives de la ville de Vincennes
- 06.** **page 4**  
Les objectifs éducatifs de la ville de Vincennes
- 07.** **page 6**  
L'organisation de la journée
- 08.** **page 7**  
Les chiffres clés
- 09.** **page 8**  
Quelles sont les ressources mobilisées pour la mise en oeuvre du PEdT ?
- 10.** **page 8**  
Les actions du PEdT
- 11.** **page 11**  
L'évaluation du PEdT

# 01. Qu'est-ce qu'un PEdT ?

---

## Article L.551-1 du Code de l'éducation :

« Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un **projet éducatif territorial** associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'État. L'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage. »

## Les objectifs du PEdT issus de l'article 551-1 code de l'Éducation :

« Le **projet éducatif territorial** vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités périscolaires à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves. »

# 02. Qu'est-ce que le projet éducatif de la ville de Vincennes ?

---

La ville de Vincennes s'est engagée, depuis plusieurs années maintenant, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, dans la mise en place d'un **Projet Educatif Territorial (PEdT)**. Le PEdT a pour principaux objectifs de favoriser l'épanouissement des enfants et leur réussite scolaire, dans les écoles primaires, les accueils de loisirs et les séjours de vacances organisés dans le centre de vacances municipal.

Un comité de pilotage, constitué de représentants des associations de parents d'élèves, de l'Éducation nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales et

du Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES 94), se réunit régulièrement.

Ces temps de concertation, associés à un travail des acteurs de terrain, permettent de renforcer le partenariat au sein des écoles et le développement de projets au service des enfants, notamment en matière d'activités périscolaires, dans une démarche de développement durable et de renforcement de l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Une nouvelle convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi a été approuvée le 30 juin 2021 par le Conseil municipal.

## 03. Qui est concerné par le projet éducatif ?

---

La ville de Vincennes, dans son rôle éducatif, porte l'ambition de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes :

- des écoles primaires (3-11 ans),
- des accueils de loisirs et périscolaires (2,5-11 ans),
- et des séjours de vacances (6-17 ans) organisés dans le centre de vacances municipal.

## 04. Le pilotage du projet

---

Réunit en séance plénière, pour la 1ère fois, en juin 2015, le comité de pilotage se réunit deux fois par an et est composé de :

- Mme le Maire,
- Mme l'Inspectrice de circonscription,
- Les élus de secteur désignés par Mme le Maire : Mme Séguret, adjointe au maire chargée de l'enfance et du développement économique, M. Pitavy, vice-président de la Caisse des écoles et M. Tourne, adjoint au maire chargé de la jeunesse et des sports,
- Des représentants des directeurs d'écoles,
- Des représentants des associations de parents d'élèves élus,
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Un représentant de la SDJES 94,
- Des représentants de la Direction Enfance Jeunesse dont 2 directeurs d'accueils de loisirs.

Deux séances plénières par an sont prévues, auxquelles s'ajoutent les dispositifs suivants :

- des réunions ville/associations de parents d'élèves préalables aux conseils d'école (3 par an),
- des réunions avec les directeurs d'écoles présidées par Madame l'Inspectrice,
- des réunions thématiques,
- les réunions avec les agents municipaux des écoles (gardiens, assistantes sanitaires, ATSEM, intervenants) et de la Caisse des écoles (animateurs, directeurs),
- des réunions relatives aux séjours et sorties scolaires,
- des réunions interservices (Direction Enfance-Jeunesse et service partenaire).

## 05. Les valeurs éducatives de la ville de Vincennes

---

La ville de Vincennes dispose d'un patrimoine varié tant en termes culturel que naturel. Deuxième ville de France par sa densité, les actions menées sont toujours à adapter en fonction des espaces disponibles.

Le PEdT, aboutissement d'une démarche qui se veut collective, a pour vocation de préparer chaque enfant à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique, pour y prendre une place active.

La ville de Vincennes appuie l'ensemble de ses actions au service de l'enfant sur la mise en œuvre de projets permettant à l'enfant, accompagné par l'adulte dans un cadre sécurisant et sécurisé, d'être capable de « faire seul et avec les autres », dans le respect des valeurs républicaines.

Dépasser les clivages institutionnels ou sectoriels permet de combiner les différentes logiques d'action, complémentaires. Les partenariats et concertations doivent pouvoir s'exercer et la ville de Vincennes, dans cette perspective, a légitimité à jouer un rôle d'animation des partenariats entre les acteurs.

D'autre part, la ville de Vincennes souhaite promouvoir les valeurs républicaines et contribuer à former des personnes instruites et des citoyens éclairés. Elle appuie l'ensemble de ses actions et organisation sur le principe de laïcité.

## 06. Les objectifs éducatifs de la ville de Vincennes

---

**En coopération avec les familles, l'école et le monde associatif, dans le respect de l'agenda 21 et du plan Handicap, la ville de Vincennes concourt :**

### **01 au bien-être de chaque enfant à l'école primaire**

L'école est un lieu qui accueille de jeunes enfants en plein apprentissage. C'est un espace structurant, pour lequel la ville de Vincennes œuvre à rénover et entretenir les lieux et les équipements, à recruter et à former les personnels municipaux, à construire des projets en partenariat dans le but de donner l'envie d'apprendre, de grandir et de réussir.

## **02 au renforcement des liens sociaux en favorisant les relations, les échanges et la communication**

L'école et l'ensemble des structures municipales fréquentées par l'enfant sont des lieux favorisant les rencontres entre enfants mais également entre enfants et adultes, dans un esprit de tolérance, de coopération, de partage et de reconnaissance de la richesse de la diversité.

La ville de Vincennes construit, de manière permanente, entre les personnels et les enfants, une relation éducative centrée sur des projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges, leurs compétences, leurs besoins).

## **03 à favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant ainsi que ses connaissances et ses apprentissages**

La ville de Vincennes souhaite répondre à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement.

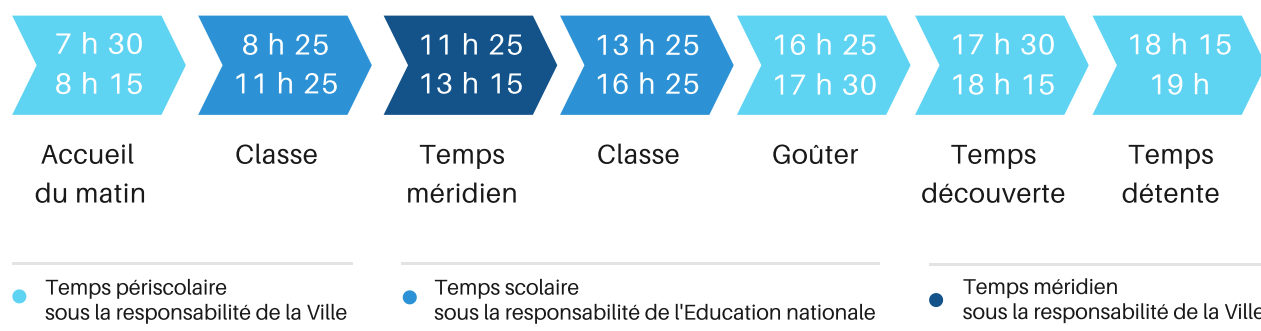
Les interventions artistiques, culturelles, sportives, concourent à la formation intellectuelle de l'enfant, éveillent leur curiosité et leur permettent de conforter ou de développer leurs capacités.

D'autre part, les actions collectives sont complétées par une approche individualisée afin d'en renforcer l'efficacité : il s'agit de développer des modes d'action permettant de prendre en compte les capacités des individus et d'ajuster les moyens et les actions en fonction des besoins réels, notamment en direction des enfants en situation de handicap.

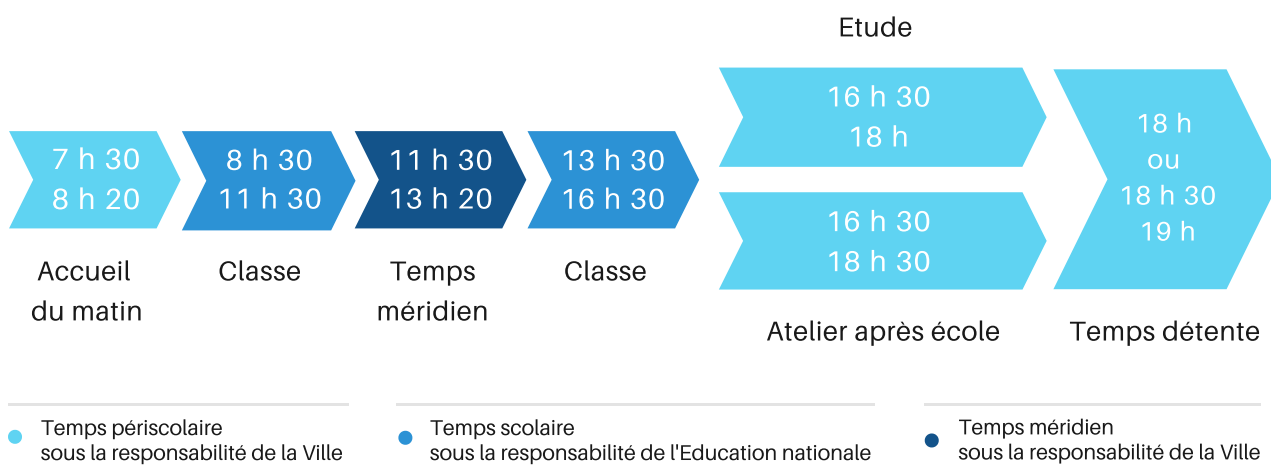
L'articulation d'actions individuelles et collectives vise au développement individuel harmonieux.

# 07. L'organisation de la journée

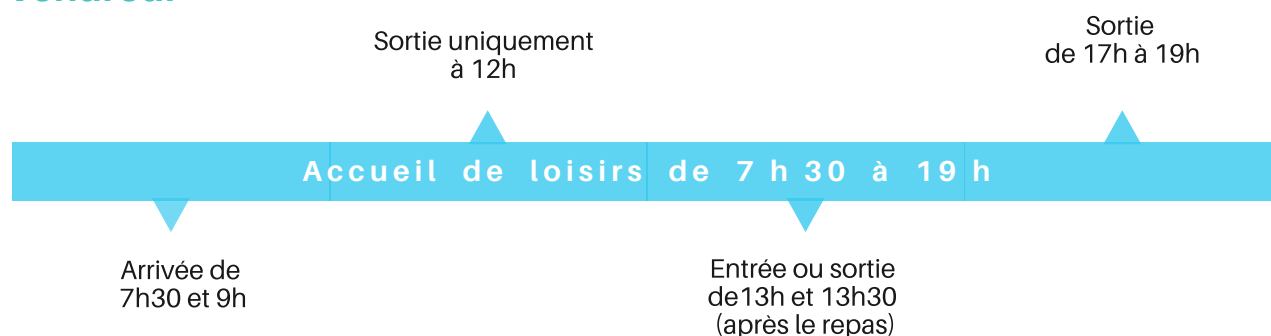
## L'organisation des temps scolaires et périscolaires des maternelles les lundis, mardis, jeudis et vendredis :



## L'organisation des temps scolaires et périscolaires des élémentaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

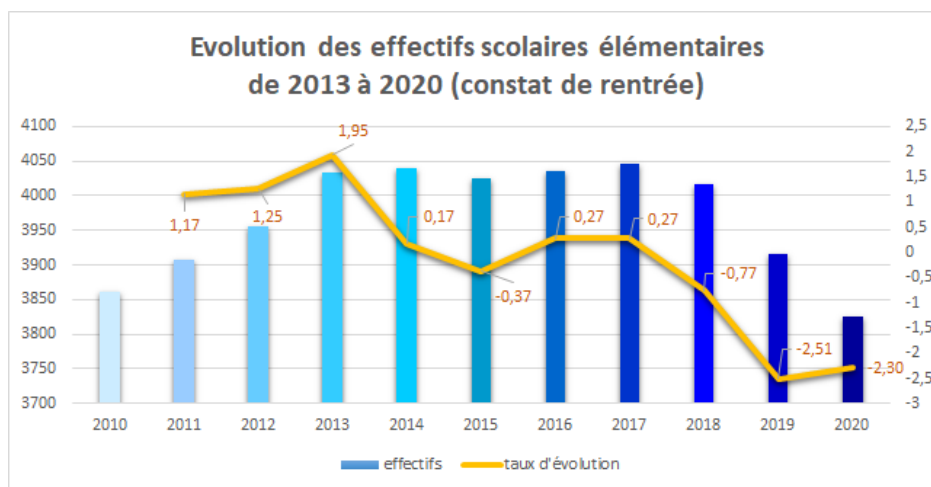


## L'organisation du mercredi et des vacances scolaires du lundi au vendredi



# 08. Les chiffres clés

## Constat de rentrée des effectifs scolaires de maternelle et élémentaire



## Les activités extrascolaires

### Sorties scolaires et classes de découvertes (prévisions : 2021 / 2022)

Classes initiatives	4 classes
Classes in Situ	38 classes
Classes vertes	6 classes
Classes de neige	6 classes

### Séjours proposés par la Ville (prévisions : 2021 / 2022)

Mini-séjours	4 séjours
Séjours	*

\* Le centre de vacances municipal d'Habère-Poche sera fermé pour des travaux de restauration en 2022. Durant cette période, les séjours seront assurés par des prestataires.

### Accueils de loisirs / temps périscolaires (référence : 2020 / 2021)

Temps découverte et détente	800 enfants accueillis
Mercredis	1 050 enfants accueillis
Vacances scolaires	760 enfants accueillis
Ateliers après l'école	950 enfants accueillis
Temps méridien	3 400 enfants accueillis
Etudes encadrées	1 100 enfants accueillis
Goûter	830 enfants accueillis



## 09. Quelles sont les ressources mobilisées pour la mise en oeuvre du PEdT ?

---

### Les moyens humains en quelques chiffres

Les moyens humains en quelques chiffres	
Intervenants scolaires	8 (120h / semaine)
ATSEM	56 en 2020 / 2021
Agents permanents de la Caisse des écoles	140 en 2020 / 2021

## 10. Les actions du PEdT

---

Dans le cadre des valeurs défendues dans le PEdT, la ville de Vincennes souhaite mettre en oeuvre les actions suivants :

### 01 Créer du lien avec les projets d'école pluriannuels

Dans une démarche de partenariat, en apportant aux établissements scolaires des moyens humains et matériels adaptés aux axes académiques (Réussite / Équité / Solidarité), mais également par la mise en œuvre de projets communs :

- Entrée de l'école dans l'ère numérique (visant la réussite éducative)
- Développement de la coopération avec les parents (visant l'équité éducative)
- Fédérer les actions pour des parcours de réussite
- Projets spécifiques au choix des équipes pédagogiques dans chacune des écoles.
- Démarches E3D (Ecole en démarche en développement durable)

## 02 Former et accompagner les agents dans une démarche de partenariat

La ville de Vincennes forme et accompagne les personnels :

- ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)
- Assistants sanitaires (1 par école élémentaire)
- Gardiens
- Personnels d'animation (directeurs, animateurs, intervenants)

Des formations collectives Atsem/animateurs sont également mises en place (ex : prévention des violences).

Dans une démarche d'amélioration des pratiques et d'adaptabilité, les équipes sont accompagnées « sur le terrain » et bénéficient d'un plan de formation.

## 03 Structurer et valoriser les projets du PEdT en lien avec les dispositifs existants

- le Plan handicap de la ville de Vincennes
- l'Agenda 21
- le Contrat Enfance Jeunesse, les appels à projets
- le partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du titre Ville Amie des Enfants, engagé depuis 2008 et renouvelé en 2020

Outre le personnel de la Direction Enfance-Jeunesse, la ville de Vincennes impulse des projets au service des enfants vincennois, dans les cadres scolaires, péri et extrascolaires, par :

- les actions sociales de la ville de Vincennes
- l'action culturelle en direction du jeune public (5-10 ans)
- le conservatoire municipal
- le réseau des médiathèques municipales
- le service Archives et Patrimoine notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire

En fonction des projets des équipes de terrain, d'autres partenariats se mettent en place avec les services ou dispositifs municipaux (avec le Conseil des seniors par exemple).

## **Le numérique dans les écoles**

Matériel mis à disposition par la Ville :

- Postes connectés à internet en fond de classe de la grande section de maternelle au CM2
- Un pôle informatique dans chaque école élémentaire
- Des TNI mobiles dans les écoles élémentaires
- Une offre de tablettes dans chaque école maternelle

## **Les projets communs ville/école, quelques exemples :**

- Les classes de découvertes
- Les classes in situ
- Les classes initiatives
- Les animations du réseau des médiathèques
- Les intervenants scolaires
- Les spectacles jeune public
- La prévention en milieu scolaire
- Les activités sportives

## **Le développement de la coopération avec les parents**

Ce que la Ville met en place :

- Accueil annuel des parents des enfants nouvellement inscrits dans les écoles
- Réunion trimestrielle avec les associations de parents d'élèves
- Réunions d'information
- Rencontre festive, portes ouvertes, etc
- Groupes de travail thématiques

Ce que l'Éducation nationale met en place :

- Réunions des nouveaux inscrits
- Réunions de rentrée
- Conseils d'école
- Remise des livrets scolaires
- Équipes éducatives
- Accompagnement de sorties / Expositions
- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) / PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

### **Axe développé pour la période à partir de 2020 :**

- Actions autour du développement durable, à partir de réflexion menées par un groupe de travail qui s'est réuni en mai 2021.
- L'égalité fille/garçon et le bien vivre ensemble à l'école, à partir de réflexions menées par un groupe de travail qui s'est réuni en mai et septembre 2021.
- Passage au 100 % bio dans les restaurants scolaires.
- Maintien d'actions malgré la situation sanitaire, les postures vigipirate, en conformité avec les différents protocoles.

# 11. L'évaluation du PEDT

---

Afin de faire valoir que la ville de Vincennes contribue à mener convenablement la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt principal est celui des enfants, il convient de définir des outils d'évaluation spécifiques.

## **Tout d'abord des objectifs :**

### **1 L'organisation du PEDT :**

- La cohérence et la participation des acteurs
- La continuité entre les temps éducatifs
- La coopération et l'échange entre les différents acteurs

### **2 Les activités périscolaires et les activités en partenariat :**

- La diversité des activités
- La qualité des activités
- La qualité du partenariat
- L'enrichissement des activités

### **3 La satisfaction des enfants et des acteurs éducatifs :**

- La réussite scolaire
- La participation des enfants

## **Puis ces objectifs sont déclinés en indicateurs**

A titre d'exemple, pour la coopération et l'échange entre les acteurs :

- La qualité de la communication et des échanges notamment avec les parents
- La qualité du partenariat entre professionnels du milieu éducatif

## **Avec quels moyens évalue-t-on ces objectifs ?**

- Des questionnaires de satisfaction (oraux ou écrits)
- Des bilans des projets ou actions
- L'observation des comportements et de la participation des enfants